

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 17 mars 2025 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Bastien, conseillère  
M. Richard Hétu, conseiller  
M. Jonathan Théorêt, conseiller  
M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, conseillère

Absent : M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêt des élus
7. Financement - Règlement d'emprunt - Adjudication
8. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance
9. Rémunération du personnel électoral 2025
10. Demande de renouvellement du statut de zone touristique - Marché d'alimentation Provigo
11. Acceptation offre de service - USD Global inc. - Fourniture, maintenance et entreposage des pièces et bacs roulants
12. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective et abrogation des résolutions 2024-103 et 2024-146
13. Embauche de M<sup>me</sup> Ariane Lafrenière - Cheffe de division - Secteur environnement
14. Demande d'aide financière - La Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière - Fête nationale 2025
15. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison des Aînés de Chertsey
16. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Chorale de Chertsey
17. Achat de caméra thermique - Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés) - Service incendie et sécurité publique
18. Achat de couvertures pour feux de véhicules électriques - Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés) - Service incendie et sécurité publique
19. Achat d'un détecteur de gaz avec station de calibration - CDTEC Calibration inc. - Service incendie et sécurité publique
20. Achat pour lettrage des véhicules incendie et patrouille - Trim Line Laval - Service incendie et sécurité publique
21. Achat de gyrophares et d'équipement de sécurité - Équipement SH - Service incendie et sécurité publique
22. Octroi de contrat - Équipe Laurence inc. - AP25-001 - Services professionnels - Réfection de douze (12) ponceaux
23. Octroi de contrat - Brandt Tractor Ltd - AP25-006 - Acquisition d'une niveleuse neuve ou usagée année 2024 ou plus récente
24. Octroi de contrat - Can-Explore inc. - Demande de prix G25-007 - Inspection par caméra des réseaux d'égout
25. Octroi de contrat - Englobe - Demande de prix G25-009 - Auscultation des chaussées secteur village et Clermoustier
26. Octroi de contrat - CHG Groupe Conseil - Demande de prix G25-010 - Inspection du barrage du lac d'Argent

## ORDRE DU JOUR (suite)

27. Demande de P.I.I.A. - Secteur du lac Clermoustier - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 649 - District 4
28. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pente forte - 340, avenue du Lac-Clair Nord - Lot 5 110 976 - District 4
29. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels **(REPORTÉ)**
30. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 3700, rue des Noyers - Lot 5 183 596 - District 5 **(REPORTÉ)**
31. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 4400, avenue Ouareau - Lot 5 183 244 - District 5 **(REPORTÉ)**
32. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 150, chemin des Clématites Lot 6 293 157 - District 5 **(REPORTÉ)**
33. Amendement à la résolution 2025-065 - Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 125, rue des Cygnes - Lot 3 660 860 - District 1 **(REPORTÉ)**
34. Règlement 730-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 787 406 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse neuve ou usagée 2024 ou plus récente pour le Service des travaux publics
35. Règlement 731-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 445 745 \$ pour des travaux de réfection du tronçon du chemin Chertsey
36. Dépôt du rapport annuel 2024 - Application du règlement sur la gestion contractuelle
37. Adoption des comptes fournisseurs
38. Dépôt de l'état des activités financières
39. La mairesse vous informe
40. Parole aux conseillers
41. Période de questions
42. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

### 2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

### 3. Adoption de l'ordre du jour

2025-076

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le report des points 29, 30, 31, 32 et 33.

### 4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2025-077

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2025 et des ouvertures de soumissions des 12 et 13 mars 2025, tels que rédigés.

### 5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents administratifs suivants, lesquels sont déposés par le directeur général et greffier-trésorier :

- Entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réhabilitation du pont P-04951 (av. du Castor)
- Dépôt de candidature - Projet « Reboisement social » - Plantation en périphérie des cascades Rochon

- Lettres d'appui aux organismes CJE Matawinie, la Maison des Jeunes de Rawdon et la Maison de parents de la Matawinie Ouest
- Rapport du programme de caractérisation des bandes riveraines et d'inspection des installations sanitaires - Lac Paré
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Rapports d'inspections générales 2024 des éléments relevant de la Municipalité
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Début du processus d'appel d'offres public - Réfection route 125

6. Déclaration d'intérêt des élus

Aucune déclaration d'intérêt des élus.

7. Financement - Règlement d'emprunt - Adjudication

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité de Chertsey a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 386 500 \$, en émettant des billets datés du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

CONSIDÉRANT QUE puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

CONSIDÉRANT QU' au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

71 300 \$	2,95000 %	2026
74 200 \$	3,10000 %	2027
77 100 \$	3,20000 %	2028
80 300 \$	3,35000 %	2029
83 600 \$	3,50000 %	2030

Prix : 98,87700 Coût réel : 3,70834 %

2- C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU

71 300 \$	3,80000 %	2026
74 200 \$	3,80000 %	2027
77 100 \$	3,80000 %	2028
80 300 \$	3,80000 %	2029
83 600 \$	3,80000 %	2030

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,80000 %

3- BANQUE ROYALE DU CANADA

71 300 \$	3,91000 %	2026
74 200 \$	3 91000 %	2027
77 100 \$	3,91000 %	2028
80 300 \$	3,91000 %	2029
83 600 \$	3,91000 %	2030

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,91000 %

CONSIDÉRANT QU' en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2025-078

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 386 500 \$ par la Municipalité de Chertsey soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Chertsey souhaite emprunter par billets pour un montant total de 386 500 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
559-2019	386 500 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

POUR CES MOTIFS,

2025-079

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la directrice du Service des finances et trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	71 300 \$	
2027.	74 200 \$	
2028.	77 100 \$	
2029.	80 300 \$	
2030.	83 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

9. Rémunération du personnel électoral 2025

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de majorer les salaires du personnel électoral en prévision de la tenue de l'élection générale municipale du 2 novembre 2025.

POUR CE MOTIF,

2025-080

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'augmentation du tarif de rémunération du personnel électoral, tel que détaillé dans le tableau inclus en annexe du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

10. Demande de renouvellement du statut de zone touristique - Marché d'alimentation Provigo

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du marché d'alimentation Provigo à l'effet de renouveler le statut de zone touristique et que le conseil est favorable à cette requête, laquelle peut également être bénéfique à d'autres commerces;

CONSIDÉRANT QUE Chertsey est une municipalité mono-industrielle et que les emplois y sont peu nombreux, alors que le marché d'alimentation Provigo compte environ 70 employés, ce qui en fait l'un des principaux employeurs sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'axe de la route 125 connaît un achalandage croissant en période estivale et que l'apport économique qui en découle est appréciable pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le marché d'alimentation Provigo de Chertsey est à plus de 20 kilomètres de commerces similaires, les plus près étant à Rawdon, et que le fait de nous conférer le statut de zone touristique ne nuirait en rien aux autres établissements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey compte plusieurs résidences secondaires et durant la saison estivale, sa population est estimée à au-delà de 15 000 personnes, sans oublier le sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs qui accueille plus de 25 000 pèlerins annuellement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camps de vacances sont situés sur notre territoire, notamment les CampsRep et le Camp familial St-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey compte plusieurs résidences de tourisme et des chalets en location;

CONSIDÉRANT QU' afin d'offrir un bon service à la clientèle, il est nécessaire d'avoir les effectifs en place;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec d'accorder, à la Municipalité de Chertsey, un statut de zone touristique, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2025.

POUR CES MOTIFS,

2025-081 il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec de renouveler le statut de zone touristique pour le marché d'alimentation Provigo situé dans la Municipalité de Chertsey, et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

11. Acceptation offre de service - USD Global inc. - Fourniture, maintenance et entreposage des pièces et bacs roulants

2025-082 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la compagnie USD Global inc. pour la fourniture, maintenance et entreposage des pièces et bacs roulants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service de février 2025. Les services effectués sont compilés et facturés sur une base mensuelle.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective et abrogation des résolutions 2024-103 et 2024-146

CONSIDÉRANT le taux général du salaire minimum qui passera à 16,10 \$ l'heure au Québec le 1<sup>er</sup> mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey verse présentement 16,50 \$ l'heure en salaire à ses employés étudiants du Service des loisirs et de la culture et du Service des travaux publics, non assujettis à la convention collective et 20,00 \$ aux étudiants stagiaires du Service de l'urbanisme et de l'environnement, aux termes de la résolution 2024-103 et de son amendement 2024-146;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager et fidéliser les étudiants qui sont à son emploi.

POUR CES MOTIFS,

2025-083 il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité augmente son taux horaire à 16,60 \$, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour les employés étudiants du Service des loisirs et de la culture, ainsi que pour ceux du Service des travaux publics.

Pour les employés stagiaires du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le taux horaire est de 20,50 \$. La présente résolution abroge et remplace les résolutions 2024-103 et 2024-146.

13. Embauche de M<sup>me</sup> Ariane Lafrenière - Cheffe de division - Secteur environnement

2025-084

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Ariane Lafrenière à titre de cheffe de division - secteur environnement. Le salaire et les conditions de travail seront conformes aux modalités prévues à la politique des conditions de travail des employés cadres de la Municipalité de Chertsey en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 31 mars 2025. La mairesse et le directeur-général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

14. Demande d'aide financière - La Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière - Fête nationale 2025

2025-085

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité dépose, auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL), une demande d'aide financière afin d'obtenir une subvention aidant à l'élaboration du programme d'activités des festivités entourant la Fête nationale du Québec 2025.

M<sup>me</sup> Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

15. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison des Aînés de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'organisme La Maison des Aînés de Chertsey pour la présentation d'un spectacle offert par la Belle Chorale de la Maison des Aînés dans le cadre de leur activité de collecte de fonds annuelle.

POUR CES MOTIFS,

2025-086

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre gracieusement, à la Maison des Aînés de Chertsey, la salle de spectacles La Belle Église pour deux représentations de leur spectacle le samedi 18 octobre 2025 en soirée et le dimanche 19 octobre en après-midi, représentant une valeur de 400 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

16. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Chorale de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme La Chorale de Chertsey pour la présentation d'un spectacle.

POUR CES MOTIFS,

2025-087

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre gracieusement, à l'organisme La Chorale de Chertsey, la salle de spectacles La Belle Église pour une représentation de leur spectacle le dimanche 29 juin 2025 de 10 h à 17 h 30, ainsi que pour leur répétition générale le vendredi 27 juin en soirée, représentant une valeur de 400 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

17. Achat de caméra thermique - Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés) - Service incendie et sécurité publique

2025-088

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de caméras thermiques avec chargeur pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés), plus bas soumissionnaire, au coût de 8 165 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans. La dépense sera comptabilisée à l'activité d'investissement.

18. Achat de couvertures pour feux de véhicules électriques - Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés) - Service incendie et sécurité publique

2025-089

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux couvertures pour les feux de véhicules électriques pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Boivin et Gauvin inc. (1200 Degrés), plus bas soumissionnaire, au coût de 3 860 \$ (plus taxes si applicables) pour les deux unités.

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans. La dépense sera comptabilisée à l'activité d'investissement.

19. Achat d'un détecteur de gaz avec station de calibration - CDTEC Calibration inc. - Service incendie et sécurité publique

2025-090

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un détecteur de gaz avec station de calibration pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur CDTEC Calibration inc, plus bas soumissionnaire, au coût de 4 946 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans. La dépense sera comptabilisée à l'activité d'investissement.

20. Achat pour lettrage des véhicules incendie et patrouille - Trim Line Laval - Service incendie et sécurité publique

2025-091

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la compagnie Trim Line Laval, plus bas soumissionnaire, pour procéder au lettrage et à l'identification d'un véhicule du Service incendie et sécurité publique et d'un véhicule de la patrouille communautaire, au coût de 3 400 \$ (plus taxes si applicables).

2025-03-17



Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans. La dépense sera comptabilisée à l'activité d'investissement.

21. Achat de gyrophares et d'équipement de sécurité - Équipement SH - Service incendie et sécurité publique

2025-092

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de gyrophares et d'équipement de sécurité pour un véhicule du Service incendie et sécurité publique et un véhicule de la patrouille communautaire, du fournisseur Équipement SH, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 49 619,44 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible par l'affectation du surplus accumulé non affecté transféré à l'activité d'investissement en contrepartie de la dépense.

22. Octroi de contrat - Équipe Laurence inc. - AP25-001 - Services professionnels - Réfection de douze (12) ponceaux

2025-093

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public AP25-001, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour les services professionnels (préparation d'un appel d'offres public, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de douze (12) ponceaux, à la firme Équipe Laurence inc., laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix indiqués au formulaire de soumission, pour un montant de 84 391,65\$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Une partie de cette somme sera subventionnée par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et la partie non subventionnée est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réseau routier ».

23. Octroi de contrat - Brandt Tractor Ltd - AP25-006 - Acquisition d'une niveleuse neuve ou usagée année 2024 ou plus récente

2025-094

À la suite de l'ouverture de soumissions du 13 mars 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public AP25-006, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour l'acquisition d'une niveleuse neuve année 2024 ou plus récente pour le Service des travaux publics, à l'entreprise Brandt Tractor Ltd, seul soumissionnaire, pour un montant de 698 613,39 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

L'octroi du contrat, ainsi que la dépense inhérente, sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 730-2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

24. Octroi de contrat - Can-Explore inc. - Demande de prix G25-007 - Inspection par caméra des réseaux d'égout

2025-095

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Can-Explore inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à une inspection par caméra des réseaux d'égout du village et du réseau d'égout du lac Clermoustier et de défrayer, à cette fin, un montant de 12 797,50 \$ (plus taxes si applicables), dans le cadre de la demande de prix G25-007. Un coût supplémentaire pour un maximum de 4 000 \$ pourrait être ajouté, puisqu'il s'agit d'une première inspection en ce qui concerne le réseau d'égout du lac Clermoustier, dépendamment du nombre de points d'accès sur le réseau et de la longueur du fil de caméra nécessaire à l'inspection.

Cette somme est disponible via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

25. Octroi de contrat - Englobe - Demande de prix G25-009 - Auscultation des chaussées secteur village et Clermoustier

2025-096

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Englobe, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à une auscultation de l'état des chaussées, secteur du village et secteur du lac Clermoustier et de défrayer, à cette fin, un montant de 6 611,06 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-009.

Cette somme est disponible via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

26. Octroi de contrat - CHG Groupe Conseil - Demande de prix G25-010 - Inspection du barrage du lac d'Argent

2025-097

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme CHG Groupe Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à une inspection complète du barrage du lac d'Argent (X0004268) et de défrayer, à cette fin, un montant de 6 793,87 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-010.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial environnement ».

27. Demande de P.I.I.A. - Secteur du lac Clermoustier - Avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 649 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale 2024-00092 pour le lot 5 110 649 situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier concernant la possibilité de permettre la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT le chapitre 6 - Secteur du Lac-Clermoustier du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

CONSIDÉRANT les travaux d'excavation prévus et la proximité au lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT le manque d'informations sur l'éclairage projeté;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 6.3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2025-098

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande 2024-00092 relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur du lac Clermoustier) pour le lot 5 110 649 situé sur l'avenue du Lac-Clermoustier **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile et un bassin de sédimentation ou tout autre moyen de mitigation jugé adéquat soient exigés lors de la construction;
- Que le sol mis à nu soit protégé par une mesure temporaire telle que, et de façon non limitative, du compost, pailis, matelas anti-érosion, et ce, jusqu'à revégétalisation;
- Que la couleur du revêtement de la toiture et du bâtiment principal corresponde aux choix soumis;
- Que les critères concernant l'éclairage soient respectés lors de la construction;
- Que les eaux de ruissellement (eaux pluviales) soient retenues à l'intérieur de la propriété, et ce, en construisant un ou plusieurs puits d'infiltration.

28. Demande de P.I.I.A. - Secteur de pente forte - 340, avenue du Lac-Clair Nord - Lot 5 110 976 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale 2025-00001 pour le 340, avenue du Lac-Clair Nord (lot 5 110 976) concernant la possibilité de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal de type résidentiel dans un secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT les travaux d'excavation prévus;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs des matériaux de revêtements proposés doivent s'appliquer;

CONSIDÉRANT le manque d'informations sur l'éclairage projeté;

CONSIDÉRANT la démolition du bâtiment principal existant en bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le drainage des eaux de ruissellement ne doit pas être directement acheminé vers le talus.

POUR CES MOTIFS,

2025-099

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande 2025-00001 relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur de pente forte) pour le 340, avenue du Lac-Clair Nord (lot 5 110 976)  
**CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile et un bassin de sédimentation ou tout autre moyen de mitigation jugé adéquat soient exigés lors de la construction;
- Que le sol mis à nu suivant la démolition du bâtiment principal existant soit protégé par une mesure temporaire telle que, et de façon non limitative, du compost, paillis, matelas anti-érosion, et ce, jusqu'à revégétalisation;
- Que la couleur du revêtement de la toiture et du bâtiment principal corresponde aux choix soumis;
- Que les eaux de ruissellement (eaux pluviales) soient retenues à l'intérieur de la propriété, et ce, en construisant un ou plusieurs puits d'infiltration;
- Que les critères concernant l'éclairage soient respectés lors de la construction.

29. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

30. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 3700, rue des Noyers - Lot 5 183 596 - District 5 (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

31. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 4400, avenue Ouareau - Lot 5 183 244 - District 5 (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

32. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 150, chemin des Clématites Lot 6 293 157 - District 5 (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

33. Amendement à la résolution 2025-065 - Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 125, rue des Cygnes - Lot 3 660 860 - District 1 (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil.

34. Règlement 730-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 787 406 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse neuve ou usagée 2024 ou plus récente pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une niveleuse pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 11 février 2025, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 787 406 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 février 2025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 17 février 2025.

POUR CES MOTIFS,

2025-100

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 730-2025 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 787 406 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse neuve ou usagée 2024 ou plus récente pour le Service des travaux publics. Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

35. Règlement 731-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 445 745 \$ pour des travaux de réfection du tronçon du chemin Chertsey

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 13 janvier 2025, préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 445 745 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement respecte les conditions fixées à l'alinéa 4, paragraphe 1 et 2 de l'article 1061 du Code municipal du Québec et, qu'en conséquence, ce règlement d'emprunt ne sera soumis qu'à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 février 2025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 17 février 2025.

POUR CES MOTIFS,

2025-101

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 731-2025 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 445 745 \$ pour des travaux de réfection du tronçon du chemin Chertsey ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

2025-03-17

36. Dépôt du rapport annuel 2024 - Application du règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal copie du Rapport 2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

37. Adoption des comptes fournisseurs

2025-102

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2025 au montant de 2 534 859,47 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 28 février 2025, au montant de 269 516,43 \$ et en autorise le paiement.

---

Directeur général et greffier-trésorier

38. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025.

39. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

40. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

41. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

42. Levée de la séance

2025-103

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 14.

---

Directeur général et greffier-trésorier      Mairesse